

**CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES
DE L'EST DE L'ONTARIO**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2011

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

| | PAGE |
|---|------|
| Rapport de la direction | 1 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 |
| États financiers consolidés | |
| État consolidé de la situation financière | 4 |
| État consolidé des résultats | 5 |
| État consolidé des flux de trésorerie | 6 |
| État consolidé de l'évolution de la dette nette | 7 |
| Notes complémentaires | 8 |

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la législation et aux principes comptables généralement reconnus établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ces états sont préparés selon les méthodes comptables énumérées à la note 1. La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil tient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable selon laquelle les actifs sont protégés, les opérations sont autorisées et comptabilisées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et selon laquelle des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers consolidés. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction et des vérificateurs internes du Conseil.

Les membres du Comité de vérification se réunissent avec la direction et les auditeurs externes afin d'étudier les états financiers consolidés et de discuter les questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Marcil Lavallée, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers consolidés décrit leur responsabilité, l'étendue de leur audit et leur opinion relativement aux états financiers consolidés du Conseil.



François Benoit
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier



Lise Fauchon, CGA
Directrice des finances

Ottawa (Ontario)
Le 21 novembre 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux conseillères et aux conseillers scolaires
du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2011 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction sur la base des exigences du référentiel comptable stipulées à la note 1.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément au référentiel comptable décrit à la note 1 ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario au 31 août 2011, ainsi que de ses résultats d'activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable décrit à la note 1.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 1 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre au Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario de se conformer aux exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que ces états financiers ne puissent se prêter à un autre usage.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 21 novembre 2011

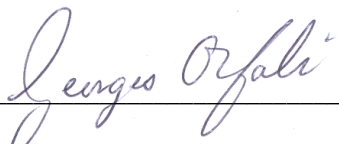
CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO


ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2011

| | 2011 | 2010 (retraité) |
|--|-----------------------|--------------------|
| ACTIF FINANCIER | | |
| Liquidités | 10 786 951 \$ | 9 071 045 \$ |
| Débiteurs | 6 465 394 | 8 622 761 |
| Débiteurs – Gouvernement de l'Ontario – Immobilisations approuvées (note 3) | 128 427 338 | 127 149 339 |
| Autres | 1 138 879 | 1 175 222 |
| TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER | 146 818 562 | 146 018 367 |
| PASSIF | | |
| Créditeurs et charges à payer | 8 231 409 | 9 561 861 |
| Autres | 77 046 | 85 592 |
| Revenus reportés (note 8) | 3 522 606 | 3 322 027 |
| Avantages sociaux futurs (note 9) | 20 207 957 | 18 905 679 |
| Apports en capital reportés (note 10) | 159 535 818 | 155 622 877 |
| Dette à long terme nette (note 11) | 126 778 704 | 132 712 292 |
| TOTAL DU PASSIF | 318 353 540 | 320 210 328 |
| DETTE NETTE | (171 534 978) | (174 191 961) |
| ACTIF NON FINANCIER | | |
| Frais payés d'avance | 2 537 179 | 2 355 576 |
| Immobilisations corporelles (note 12) | 184 456 087 | 177 925 377 |
| TOTAL DE L'ACTIF NON FINANCIER | 186 993 266 \$ | 180 280 953 \$ |
| EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 4) | 15 458 288 \$ | 6 088 992 \$ |

AU NOM DU CONSEIL

 _____, président du Conseil

 _____, directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2011

| | 2011 | | 2010 (retraité) |
|---|---------------------------------|----------------------|---------------------|
| | Budget (non audité - note 5) | Réel | |
| REVENUS | | | |
| Impôt local | 25 149 563 \$ | 25 424 130 \$ | 24 260 739 \$ |
| Subventions provinciales – Subventions pour les besoins des élèves | 116 699 457 | 122 639 645 | 114 970 720 |
| Subventions provinciales – autres | 5 090 439 | 6 052 425 | 4 387 272 |
| Subventions fédérales et droits de scolarité | 322 899 | 367 283 | 526 808 |
| Autres revenus – conseils scolaires | 135 000 | 149 108 | 146 926 |
| Autres droits de scolarité et revenus | 2 170 220 | 4 493 163 | 3 787 293 |
| Revenus de placement | 130 064 | 200 064 | 136 338 |
| Fonds générés par les écoles | 3 919 245 | 4 255 186 | 3 959 793 |
| Amortissement des apports en capital reportés | 7 416 268 | 7 702 162 | 7 105 120 |
| TOTAL DES REVENUS | 161 033 155 | 171 283 166 | 159 281 009 |
| CHARGES (note 13) | | | |
| Enseignement | 106 283 389 | 106 759 280 | 101 972 818 |
| Administration | 6 367 548 | 5 503 961 | 5 110 735 |
| Transport | 10 876 947 | 10 026 782 | 9 693 356 |
| Installations destinées aux élèves | 23 273 153 | 29 507 153 | 27 472 871 |
| Autres dépenses | 11 861 979 | 5 592 778 | 5 750 577 |
| Activités financées par les écoles | 4 327 900 | 4 523 916 | 4 048 681 |
| TOTAL DES CHARGES | 162 990 916 | 161 913 870 | 154 049 038 |
| EXCÉDENT ANNUEL | (1 957 761) | 9 369 296 | 5 231 971 |
| EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 25 005 572 | 6 088 992 | 857 021 |
| EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE | 23 047 811 \$ | 15 458 288 \$ | 6 088 992 \$ |

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2011

| | 2011 | 2010 (retraité) |
|---|----------------------|---------------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent annuel | 9 369 296 \$ | 5 231 971 \$ |
| Ajustement pour amortissement des immobilisations corporelles | 7 723 294 | 7 193 103 |
| Sources et (utilisations) : | | |
| Gain reporté au titre de cession des actifs reportés | (18 118) | - |
| (Augmentation) diminution des débiteurs | 879 368 | (129 906 127) |
| (Augmentation) diminution des autres actifs financiers | 36 343 | (50 816) |
| Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer | (1 330 452) | 966 023 |
| Augmentation (diminution) des autres éléments de passif | (8 546) | (279 097) |
| Augmentation (diminution) des revenus reportés | 200 579 | 1 255 433 |
| Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs | 1 302 278 | 1 968 685 |
| Augmentation (diminution) des apports en capital reportés | 3 912 941 | 127 371 170 |
| (Augmentation) diminution des frais payés d'avance | (181 603) | (2 745) |
| Flux de trésorerie de fonctionnement | 21 885 380 | 13 747 600 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS | | |
| Produit de la vente d'immobilisations corporelles | 160 000 | - |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (14 395 886) | (12 772 606) |
| Flux de trésorerie d'investissement en immobilisations | (14 235 886) | (12 772 606) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Émission de dette à long terme | - | 2 790 336 |
| Remboursement de la dette et contributions au fonds d'amortissement | (5 933 588) | (12 292 572) |
| Flux de trésorerie de financement | (5 933 588) | (9 502 236) |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS | 1 715 906 | (8 527 242) |
| LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 9 071 045 | 17 598 287 |
| LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE | 10 786 951 \$ | 9 071 045 \$ |

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2011

| | 2011 | 2010 (retraité) |
|--|-------------------------|--------------------|
| Excédent annuel | 9 369 296 \$ | 5 231 971 \$ |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (14 395 886) | (12 772 606) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 7 723 294 | 7 193 103 |
| Produit de la vente d'immobilisations corporelles | 160 000 | - |
| Gain sur disposition d'actifs alloués aux revenus reportés | (18 118) | - |
| Utilisation de frais payés d'avance | 2 355 576 | 2 352 831 |
| Acquisition des frais payés d'avance | (2 537 179) | (2 355 576) |
| VARIATION DE LA DETTE NETTE | 2 656 983 | (350 277) |
| DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | (174 191 961) | (173 841 684) |
| DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE | (171 534 978) \$ | (174 191 961) \$ |

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément au référentiel comptable décrit ci-après :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément au règlement de l'Ontario 196/10, qui stipule que les conseils scolaires doivent respecter l'ensemble des règlements, des politiques, des lignes directrices, des directives et des instruments similaires. En 2004, dans la note de service 2004:B2, le ministère de l'Éducation de l'Ontario (le Ministère) a donné aux conseils scolaires la directive d'adopter les normes comptables du secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

En mars 2011, le CCSP a publié la nouvelle norme comptable du secteur public, le chapitre SP 3410 « Paiements de transfert ». Le Ministère a fourni des instructions relatives à l'adoption de cette nouvelle norme dans sa note de service 2011:B08. Le Ministère exige que l'application de cette norme sur les paiements de transfert soit faite rétroactivement, tel que décrit dans la note 2 des états financiers.

La directive du Ministère stipule que les conseils scolaires doivent comptabiliser un passif (apports en capital reportés) correspondant au montant de la valeur comptable nette des biens amortissables au 1^{er} septembre 2010 qui avaient été approuvés par le Ministère. En raison de cette directive, les revenus tirés d'impôts fonciers qui ont été utilisés pour acquérir ou construire des immobilisations amortissables avant 1998, date à laquelle les conseils scolaires ont cessé d'avoir le pouvoir d'imposition, bénéficient du même traitement que les subventions d'immobilisations de source gouvernementale, c'est-à-dire que le revenu associé est constaté sur la durée de vie utile restante du bien, tel que présenté dans la note 10. En vertu des normes comptables du secteur public, les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510, « Recettes fiscales », des normes comptables du secteur public.

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément au référentiel d'information financière décrit ci-dessus.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable est constitué de toutes les organisations redevables de l'administration de leurs affaires et de leurs ressources financières envers le Conseil et qui sont contrôlées par le Conseil.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, les passifs, les revenus et les charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Le Consortium de transport scolaire d'Ottawa et le Consortium de transport scolaire de l'Est sont aussi consolidés proportionnellement dans les états financiers du Conseil.

Les opérations entre les services et entre les organisations, de même que leurs soldes respectifs, sont éliminés.

c) Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

d) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrés par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

e) Méthode de comptabilisation

Les revenus et les charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les revenus sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés et qu'ils peuvent être mesurés, et les charges sont constatées à mesure qu'elles sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées après la réception des biens ou des services et l'établissement d'une obligation légale de paiement.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services sont offerts.

g) Avantages sociaux futurs

Le coût des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages sociaux est établi par calcul actuariel selon les hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'accumulation des jours de maladie à la retraite, les tendances en matière de coûts d'assurance et de soins de santé, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte.

Dans les cas de prestations de régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages sociaux dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fourni par les employés, comme des gratifications de retraite, le coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Le coût des prestations est constaté sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles liés au service antérieur des employés sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, le coût est constaté immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements.

Le coût des régimes à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, représente les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de l'exercice.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, à la construction, à la production ou à l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts liés à sa construction intercalaires.

Les contrats de location-acquisition dans le cadre desquels un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Immobilisations corporelles (suite)

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux charges.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative de la manière suivante :

| | |
|---|------------------------|
| Aménagement de terrains ayant une durée de vie limitée | 15 ans |
| Bâtiments | 40 ans |
| Structures non permanentes et autres bâtiments | 20 ans |
| Mobilier, équipements et fournitures initiales des écoles | 5 ou 10 ans |
| Matériel et logiciels informatiques | 5 ans |
| Véhicules | 5 ou 10 ans |
| Bâtiments loués | selon la durée du bail |

Les immobilisations en construction ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les immobilisations mises hors service de façon permanente et conservées en attendant leur revente sont comptabilisées au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre des deux montants. Les coûts englobent les montants consacrés aux améliorations visant à préparer l'immobilisation pour la vendre ou la viabiliser. Tout bâtiment mis hors service de façon permanente n'est plus amorti et la valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

i) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés de l'exercice au cours duquel surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Tout changement à ces sources de financement, le cas échéant, sera inscrit à l'exercice au cours duquel il aura été déterminé.

Les transferts gouvernementaux destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition d'un passif sont considérés comme des apports en capital reportés. Ces montants sont comptabilisés à titre de revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

j) Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont gagnés. Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations d'origine externe concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaire et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté au solde du revenu reporté correspondant.

k) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

l) Montants budgétisés

Les montants budgétisés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget d'opérations et du budget d'immobilisations approuvés par le Conseil. Les budgets approuvés par les conseillères et conseillers scolaires sont élaborés conformément au modèle de financement prescrit par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et sont utilisés pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Compte tenu des écarts entre le modèle de financement et les principes comptables généralement reconnus établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, les montants budgétisés présentés ont été redressés de manière à être conformes à cette méthode de comptabilité telle qu'elle est utilisée pour dresser les états financiers consolidés. Les montants budgétisés ne sont pas audités.

2. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

Durant l'exercice, le Conseil a adopté le chapitre 3410, « Paiements de transfert », du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. Il a appliqué cette norme de façon rétroactive et donc les soldes des exercices antérieurs ont été retraités. Le chapitre 3410 stipule que les transferts gouvernementaux destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés comme des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont comptabilisés à titre de revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

Conformément aux directives du Ministère, le Conseil a calculé le solde d'ouverture de ses ACR au 1^{er} septembre 2010 comme étant la valeur comptable nette de ses immobilisations corporelles amortissables, moins le montant de la dette liée aux immobilisations non soutenues, toutes deux en date du 31 août 2010. La dette liée aux immobilisations non soutenues correspond à la partie de la dette impayée qui n'est pas soutenue par le financement du Ministère. Ce calcul constitue un moyen efficace d'établir le solde d'ouverture, et ainsi de pouvoir appliquer la nouvelle norme rétroactivement. Cette application rétroactive engendre des états financiers pertinents, faciles à interpréter, et qui se prêtent à des comparaisons entre périodes et entre conseils scolaires ontariens.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

2. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE (suite)

Ce changement de méthode comptable a modifié les montants comptabilisés au cours de l'exercice antérieur de la manière suivante :

Excédent accumulé au 31 août 2010 :

| | |
|---|---------------------|
| Excédent accumulé, tel qu'indiqué antérieurement | 159 141 599 \$ |
| Montant transféré aux apports en capital reportés | (153 052 607) |
| Excédent accumulé retraité | 6 088 992 \$ |

Excédent de l'exercice clos le 31 août 2010 :

| | |
|--|---------------------|
| Excédent annuel, tel qu'indiqué antérieurement | 130 032 871 \$ |
| Plus : Montant constaté comme revenus | 7 105 120 |
| Moins : Apports en capital | (131 906 020) |
| Excédent annuel retraité | 5 231 971 \$ |

3. DÉBITEURS – GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Le gouvernement de l'Ontario (le gouvernement) a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle qui tient compte de l'endettement en date du 31 août 2011 et qui est corroborée par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'endettement actuels.

Le Conseil a des comptes débiteurs avec le gouvernement de 128 427 338 \$ en date du 31 août 2011 en ce qui concerne cette subvention ponctuelle.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

4. EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est composé de ce qui suit :

| | 2011 | 2010 (retraité) |
|--|----------------------|---------------------|
| Excédent : | | |
| Investissements dans les terrains | 19 518 438 \$ | 18 197 439 \$ |
| Avantages sociaux futurs et intérêts courus | (21 152 075) | (19 876 323) |
| Fonds générés par les écoles | 1 042 853 | 1 311 584 |
| Excédent de fonctionnement cumulé et affectations internes | 16 049 072 | 6 456 292 |
| Excédent accumulé | 15 458 288 \$ | 6 088 992 \$ |

5. DONNÉES RELATIVES AU BUDGET

Les données budgétaires non auditées présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur les budgets de 2011 votés par le Conseil le 28 juin 2010.

Étant donné que le Conseil établit les prévisions budgétaires uniquement pour l'état consolidé des résultats, aucune donnée budgétaire de l'état consolidé de l'évolution de la dette nette n'est indiquée.

6. PARTENARIAT DANS DES CONSORTIUMS DE TRANSPORT

Le 14 janvier 2009, le Consortium de transport scolaire de l'Est a été constitué en personne morale. À cette même date, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien pour administrer le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée afin d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue lors de la constitution du Consortium de transport scolaire de l'Est, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium de transport scolaire de l'Est sont prises en commun. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le 28 mai 2010, le Consortium de transport scolaire d'Ottawa a été constitué en personne morale. À cette même date, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est pour administrer le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée afin d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

6. PARTENARIAT DANS DES CONSORTIUMS DE TRANSPORT (suite)

Aux termes de l'entente conclue lors de la constitution du Consortium de transport scolaire d'Ottawa, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium de transport scolaire d'Ottawa sont prises en commun. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux charges des consortiums figure dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et les soldes interorganisationnels ont été supprimés.

Les données suivantes sont des données financières condensées :

Consortium de transport scolaire de l'Est

| | 2011 | | 2010 | |
|-------------------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|
| | Total | Quote-part | Total | Quote-part |
| Situation financière : | | | | |
| Actifs financiers | 3 118 023 \$ | 530 064 \$ | 1 327 882 \$ | 269 617 \$ |
| Passifs | 3 101 759 | 527 299 | 1 327 882 | 269 617 |
| Actifs non financiers | - | - | - | - |
| Excédent accumulé | 16 264 \$ | 2 765 \$ | - | - \$ |
| Opérations : | | | | |
| Revenus | 14 864 052 \$ | 2 526 889 \$ | 14 396 254 | 2 923 062 \$ |
| Charges | 14 859 775 | 2 526 162 | 14 396 254 | 2 923 062 |
| Excédent de l'exercice | 4 277 \$ | 727 \$ | - \$ | - \$ |

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

6. PARTENARIAT DANS DES CONSORTIUMS DE TRANSPORT (suite)

Consortium de transport scolaire d'Ottawa

| | 2011 | | 2010 | |
|-------------------------------|---------------|--------------|------------|--------------|
| | Total | Quote-part | Total | Quote-part |
| Situation financière : | | | | |
| Actifs financiers | 3 904 580 \$ | 1 229 943 \$ | - \$ | - \$ |
| Passifs | 3 904 437 | 1 229 898 | - | - |
| Actifs non financiers | - | - | - | - |
| Excédent accumulé | 143 \$ | 45 \$ | - | - \$ |
| Opérations : | | | | |
| Revenus | 19 996 937 \$ | 6 299 035 \$ | 20 208 248 | 5 865 697 \$ |
| Charges | 19 996 794 | 6 298 990 | 20 208 248 | 5 865 697 |
| Excédent de l'exercice | 143 \$ | 45 \$ | - \$ | - \$ |

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le Conseil dispose d'une marge de crédit au montant de 25 000 000 \$ au taux préférentiel moins 0,5 %, renouvelable le 28 février 2012. En date du 31 août 2011, aucun montant n'a été avancé par rapport à cette marge de crédit.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

8. REVENUS REPORTÉS

Les revenus affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation du gouvernement provincial ou selon une entente sont comptabilisés au même rythme que les dépenses. Les revenus non comptabilisés dans l'année en cours sont reportés dans l'année subséquente et font partie intégrante de l'état consolidé de la situation financière.

Les revenus reportés affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août 2011 sont les suivants :

| | Solde au 1 ^{er} septembre 2010 (retraité) | Revenu grevé d'une affectation d'origine externe | Revenu constaté dans la période | Transferts aux apports en capital reportés | Solde au 31 août 2011 |
|---|---|--|--|--|--------------------------|
| Financement de base – EEED | - \$ | 124 217 \$ | - \$ | - \$ | 124 217 \$ |
| Efficacité énergétique dans les écoles – fonctionnement | 110 590 | - | 628 | - | 109 962 |
| Efficacité énergétique dans les écoles – immobilisations | 435 026 | 3 328 227 | - | 2 293 681 | 1 469 572 |
| Subvention pour les services de garde | 1 455 739 | 363 935 | - | 1 819 674 | - |
| Redevances d'aménagement scolaire | 2 311 | 1 343 186 | 1 343 504 | - | 1 993 |
| Immobilisations corporelles mineures | - | 3 539 997 | 2 176 088 | 1 363 909 | - |
| Réfection des écoles | - | 1 750 429 | 722 908 | 320 843 | 706 678 |
| Intérêts - immobilisations | - | 7 084 163 | 7 084 163 | - | - |
| Produit de disposition - immobilisations | - | 160 000 | - | - | 160 000 |
| Autres subventions externes | 1 318 361 | 1 207 428 | 1 411 933 | 163 672 | 950 184 |
| | 3 322 027 \$ | 18 901 582 \$ | 12 739 224 \$ | 5 961 779 \$ | 3 522 606 \$ |

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le Conseil offre certains avantages, y compris des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux à certains groupes d'employés.

Le passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs est comme suit :

| | Prestations de retraite | Autres avantages sociaux futurs | 2011 | 2010 |
|---|----------------------------|--|---------------|---------------|
| Obligations au titre des avantages sociaux futurs | 14 064 616 \$ | 8 490 879 \$ | 22 555 495 \$ | 21 480 515 \$ |
| Perte actuarielle non amortie | (1 304 852) | (1 042 686) | (2 347 538) | (2 574 836) |
| Passif au titre des avantages sociaux futurs | 12 759 764 \$ | 7 448 193 \$ | 20 207 957 \$ | 18 905 679 \$ |

La charge au titre des prestations de retraite, des congés de maladie et des autres avantages sociaux futurs est comme suit :

| | Prestations de retraite | Autres avantages sociaux futurs | 2011 | 2010 |
|---|----------------------------|--|--------------|--------------|
| Coût des prestations pour l'exercice considéré | 1 037 475 \$ | 764 391 \$ | 1 801 866 \$ | 1 537 167 \$ |
| Intérêts sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs | 682 418 | 384 609 | 1 067 027 | 999 833 |
| Amortissement des pertes actuarielles | 127 460 | 99 838 | 227 298 | 227 298 |
| Charge au titre des avantages sociaux futurs | 1 847 353 \$ | 1 248 838 \$ | 3 096 191 \$ | 2 764 298 \$ |

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignantes et les enseignants ainsi que les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime ne sont inclus dans les états financiers du Conseil.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Prestations de retraite (suite)

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les membres du personnel non enseignant du Conseil peuvent adhérer au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite regroupant plusieurs employeurs. Le régime procure des prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération.

Les cotisations du Conseil équivalent aux cotisations des employés. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2011, le Conseil a cotisé 1 330 648 \$ (2010 : 1 094 158 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime interemployeurs, les charges de prestations de retraite du Conseil sont limitées aux cotisations. Aucun passif découlant de ce régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le montant des gratifications versées aux employés admissibles à la retraite se base sur le salaire, sur les jours de maladie accumulés et sur le nombre d'années de service à la retraite. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Le coût des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil.

Autres avantages sociaux futurs

(i) Congés de maladie cumulatifs

Le Conseil offre à certains groupes d'employés des avantages au titre de congés de maladie payés. Sous ce régime, les employés peuvent accumuler des congés de maladie inutilisés dans une banque et les utiliser ultérieurement en cas d'absence pour cause de maladie. Le Conseil procure ces avantages par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Le coût des prestations et le passif des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil.

(ii) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Le coût des prestations et le passif au titre des prestations d'un montant de 946 168 \$ (2010 : 881 823 \$) liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Hypothèses actuarielles

En raison de la complexité de l'évaluation des régimes, les évaluations actuarielles sont effectuées de façon périodique. Les passifs présentés dans les états financiers sont établis d'après une évaluation actuarielle préparée en date du 31 août 2009, dont les résultats ont été extrapolés au 31 août 2011.

Les hypothèses actuarielles importantes retenues par le Conseil sont les suivantes :

| | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| Taux d'actualisation | 5,00 % par an au 31 août 2011 |
| Hausse de traitement et de salaire | 3,50 % par an |

10. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés comme des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont comptabilisés à titre de revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question. Le Ministère a donné des directives aux conseils scolaires quant à la manière d'établir le solde d'ouverture des apports en capital reportés, tels que présenté à la note 2.

| | 2011 | 2010 (retraité) |
|---|-----------------------|--------------------|
| SOLDE AU DÉBUT | 155 622 877 \$ | 30 821 977 \$ |
| Ajouts nets aux apports en capital reportés | 11 615 103 | 131 906 020 |
| Revenu constaté dans la période | (7 702 162) | (7 105 120) |
| SOLDE À LA FIN | 159 535 818 \$ | 155 622 877 \$ |

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

11. DETTE À LONG TERME NETTE

La dette à long terme nette comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

| | 2011 | 2010 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Débitures comportant un fonds d'amortissement émises au taux d'intérêt de 9,17 % | 2 821 000 \$ | 2 821 000 \$ |
| Moins : Actif du fonds d'amortissement | (2 609 282) | (2 405 314) |
| | 211 718 | 415 686 |
| Emprunts à long terme à versements échelonnés à divers taux d'intérêt allant de 1,42 % à 5,48 % avec des échéances s'étalant entre 2012 et 2035 | 126 566 986 | 132 296 606 |
| | 126 778 704 \$ | 132 712 292 \$ |

L'actif du fonds d'amortissement est constitué de dépôts à terme.

Les versements sur la dette à long terme se feront comme suit au cours des cinq prochains exercices et au-delà de cette période :

| | Capital et cotisations au fonds d'amortissement | | | Intérêts | Total |
|---------------|--|----|------------|-----------------|----------------|
| 2011-2012 | 5 499 684 | \$ | 6 865 099 | \$ | 12 364 783 \$ |
| 2012-2013 | 4 889 187 | | 6 344 910 | | 11 234 097 |
| 2013-2014 | 5 148 789 | | 6 085 308 | | 11 234 097 |
| 2014-2015 | 5 422 188 | | 5 811 909 | | 11 234 097 |
| 2015-2016 | 5 710 117 | | 5 523 980 | | 11 234 097 |
| 2017 et après | 100 108 739 | | 39 506 612 | | 139 615 351 |
| | 126 778 704 | \$ | 70 137 818 | \$ | 196 916 522 \$ |

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Coûts | | | |
|-------------------------|---|-------------------------------|--------------|--------------------------|
| | Solde au 1 ^{er} septembre 2010 | Acquisitions et transferts | Dispositions | Solde au 31 août 2011 |
| Terrains | 20 375 438 \$ | - \$ | - \$ | 20 375 438 \$ |
| Aménagement de terrains | 439 425 | 82 575 | - | 522 000 |
| Bâtiments | 199 493 493 | 11 204 339 | 336 071 | 210 361 761 |
| Mobilier et matériel | 9 174 264 | 1 903 719 | 1 147 874 | 9 930 109 |
| Véhicules | 188 284 | - | - | 188 284 |
| Construction en cours | 2 877 744 | 1 205 253 | - | 4 082 997 |
| Bâtiments loués | 4 510 420 | - | - | 4 510 420 |
| | 237 059 068 \$ | 14 395 886 \$ | 1 483 945 \$ | 249 971 009 \$ |

| | Amortissement cumulé | | | Valeur comptable nette | | |
|----------------------------|---|---------------|--------------|--------------------------|-----------------------|----------------|
| | Solde au 1 ^{er} septembre 2010 | Amortissement | Dispositions | Solde au 31 août 2011 | 31 août 2011 | 31 août 2010 |
| Terrains | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 20 375 438 \$ | 20 375 438 \$ |
| Aménagement de terrains | 62 895 | 32 967 | - | 95 862 | 426 138 | 376 530 |
| Bâtiments | 52 192 160 | 6 039 171 | 194 189 | 58 037 142 | 152 324 619 | 147 301 333 |
| Mobilier et matériel | 5 049 712 | 1 447 378 | 1 147 874 | 5 349 216 | 4 580 893 | 4 124 552 |
| Véhicules | 15 690 | 18 828 | - | 34 518 | 153 766 | 172 594 |
| Construction en cours | - | - | - | - | 4 082 997 | 2 877 744 |
| Bâtiments loués | 1 813 234 | 184 950 | - | 1 998 184 | 2 512 236 | 2 697 186 |
| | 59 133 691 \$ | 7 723 294 \$ | 1 342 063 \$ | 65 514 922 \$ | 184 456 087 \$ | 177 925 377 \$ |

Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 4 082 977 \$ (2010 : 2 877 744 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

13. CHARGES PAR ARTICLE

Le tableau ci-après résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats par article :

| | 2011 | | 2010 |
|---|------------------------|-----------------------|--------------------|
| | Budget (non audité) | Réel | Réel (retraité) |
| Charges courantes | | | |
| Traitements et salaires | 94 627 757 \$ | 94 388 751 \$ | 88 925 811 \$ |
| Avantages sociaux | 13 052 792 | 12 924 319 | 11 738 159 |
| Perfectionnement du personnel | 577 454 | 436 434 | 477 761 |
| Fournitures et services | 18 143 815 | 17 496 169 | 16 929 341 |
| Frais d'intérêt | 7 134 163 | 7 080 140 | 7 072 537 |
| Location | 372 303 | 485 958 | 676 219 |
| Frais et services contractuels | 14 050 731 | 15 549 050 | 15 043 919 |
| Subventions externes et autres | 6 372 471 | 5 752 684 | 5 976 588 |
| Transferts à d'autres conseils | - | 77 071 | 15 600 |
| Provision pour éventualité | 1 243 163 | - | - |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 7 416 267 | 7 723 294 | 7 193 103 |
| | 162 990 916 \$ | 161 913 870 \$ | 154 049 038 \$ |

14. SERVICE DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS

Les sommes puisées à même le fonds de fonctionnement au titre du service de la dette et des intérêts sur les emprunts de capital se répartissent comme suit :

| | 2011 | 2010 |
|--|----------------------|---------------|
| Versements sur le capital de la dette à long terme, y compris les contributions au fonds d'amortissement | 5 933 588 \$ | 12 292 572 \$ |
| Versements d'intérêt sur la dette à long terme | 7 080 140 | 7 072 537 |
| | 13 013 728 \$ | 19 365 109 \$ |

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2011

15. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 20 000 000 \$ par évènement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. Le Conseil pourrait recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2011.

16. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Une fiducie a été créée en 2002-2003 pour refinancer la dette non financée en permanence (NFP) de 55 conseils scolaires qui sont les bénéficiaires de la fiducie. Selon les modalités de l'entente, la fiducie a remboursé au Conseil la dette NFP, qui s'élevait à 2 823 908 \$. En considération, le Conseil a cédé à la fiducie toute subvention provinciale future payable en relation avec la dette NFP. Par suite de l'entente indiquée ci-dessus, l'obligation liée à la dette NFP ne figure plus à l'état de la situation financière du Conseil.

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil fait l'objet de diverses réclamations dont il ne peut prédire les résultats avec certitude. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2011, la direction est d'avis qu'elles ne devraient pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière du Conseil. Advenant le cas où le Conseil aurait à déboursier un montant lié à ces réclamations, il serait imputé aux résultats de l'exercice en cours.

Le Conseil s'est engagé en vertu de lettres de garantie totalisant 1 474 917 \$ en date du 31 août 2011.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont constitués de la trésorerie, des débiteurs, des autres actifs financiers, des créditeurs et des charges à payer et de la dette à long terme. Sauf si autrement mentionné, le Conseil n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit. La juste valeur de ces instruments financiers est comparable à leur valeur comptable.